



Création micro, petit ca, charges? démarches?

Par **starluky**, le **31/08/2008** à **23:40**

Bonjour,
Je souhaiterais créer une entreprise type micro en complément de mon activité salariale.
L'activité consisterait à faire de la pose de dispositifs de sécurité chez les particuliers.
Dans un premier temps je souhaiterais progresser doucement et ne pas voir les choses en grand. Pour cela, j'ai envisagé cette solution :
CA annuel : 15.000 € la 1ère année,
total achats fournitures : 6.000 €.
Plusieurs questions :
1/ Quel régime souscrire ?
2/ Sur les 9.000 € restants (achats déduits du CA), quel est le montant des charges mensuelles ou annuelles à prévoir ?
3/ Que me restera-t'il donc après déduction de tous les prélèvements et impôts ?
Merci d'avance pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **01/09/2008** à **08:31**

Il y a plusieurs aspects à vos questions.
- Quel régime souscrire ? : je dirai plutôt : quel type d'entreprise souscrire ? Voyez pour ça la Chambre de Commerce et d'Industrie de votre secteur, ou la Chambre des Métiers. Un notaire ou un avocat spécialisé dans les droit des affaires sont aussi compétents.
- Les charges mensuelles ? avant impôts sont du domaine de l'URSSAF et autres organismes habilités.
- Les impôts ? sont du domaine de votre Centre des impôts tant pour les impôts de l'entreprise que pour votre propre déclaration des revenus.
Pensez aussi aux assurances, en particulier votre responsabilité civile professionnelle, les biens professionnels, la perte de chiffre d'affaires en cas d'accident vous survenant, etc. Voyez donc votre assureur qui vous conseillera.
Une fois tout ça étudié, chiffré, vous saurez alors ce qui vous restera par an, voire par mois.

Par **starluky**, le **01/09/2008 à 09:29**

Merci pour votre réponse cela me donne déjà quelques informations mais aussi pour les assurances point sur lequel je n'ai rien prévu.rnrnA votre avis en fonction des éléments que j'ai transmis, est il rentable de se lancer.?rnJe rappelle : CA 15000€ , Achats Fournitures : 6000€.rnrnCar j'ai un peu peur de me présenter quelque part avec ces éléments et qu'on me dise que mon affaire n'est pas assez rentable.rnrnD'avance merci

Par **Tisuisse**, le **01/09/2008 à 09:34**

Je ne saurais vous répondre car je ne suis pas spécialiste en la matière. Avez-vous fait, ou fait faire, une simulation commerciale et technique de votre affaire et une étude de marché concernant le créneau d'activité envisagé ? Là aussi se trouveront des éléments possibles de réponses à vos questions car la conclusion de vos recherches est :rn- est-ce que mon affaire serait viable ou non ?

Par **starluky**, le **01/09/2008 à 10:30**

Non je n'ai pas réalisé d'étude de marché car je connais très bien le domaine d'activité les produits que je compte vendre vont de l'avant et je dois rentrer dans le créneau.rnEn prenant comme CA 15000€ la 1ère année je ne pense pas prendre trop de risque.rnMon seul soucis c'est de savoir si mon affaire serait rentable ou non.rnrnCependant je prend note de votre post, mais avant de réaliser une étude commerciale et d'engager des frais je me suis permis de poser cette question pour le fourm .rnrnEspérant que quelqu'un puisse m'orienter!rnMerci

Par **Admin**, le **01/09/2008 à 19:56**

Salut starluky,rnrn Alors, ça n'engage que moi ... je te conseil le statut de micro-entreprise avec le régime fiscal simplifié !! Ca veut dire quoi :rnrn Pour un CA inférieur à 27000€ (je crois), tu peux avoir le régime de la micro-entreprise. Avec ce statut, tu peux avoir le régime simplifié, en gros compta simplifié à l'extrême (juste tenir un registre des entrées / sorties). Du coup tu facture tes prestations HT, le seul problème, c'est le matériel, tu ne peux pas récupérer la TVA sur tes achats (a voir ce qui t'arrange).rnrn Je pense qu'avec 15000€ c'est rentable, mais tu va pas gagner grand chose au final :(!! Les charges sans exonérations (statut créateur salarié, ACCRE), en gros il faut compter 150€ à 250€ par mois. Du coup pour le régime micro, c'est la chambre de commerce, mais l'UNAPL qui s'occupe des professions libéral. renseigne toi qd même.rnrn Renseigne toi aussi sur le nouveau statut de l'auto-entrepreneur qui arrive début janvier je crois. là c'est 7% de charges sociales, donc pas possible de faire de pertesrnrn Voila !! A+